



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
DE L'AÉROPORT**

---

**9<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mardi le 11 novembre 2025,  
Centre Trois-Saisons  
Salle polyvalente  
1390, rue Buffon  
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M <sup>me</sup> Aline Dumont	Secrétaire
M. Patrick Auclair	Trésorier
M. Patrick L'Heureux	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Jean-François Perreault	Administrateur
M <sup>me</sup> Angélique Fortin	Administratrice
M. Constant Pilote	Administrateur (présence virtuelle)

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :**

M. Yannick Fauteux	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. Gabriel Dusablon	Conseiller municipal, District du Plateau
M. Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques

**ÉTAIENT ABSENT.E.S :**

M<sup>me</sup> Kathleen Breault      Secrétaire de soutien

---

1 citoyenne est présente en salle

4 citoyenne.s sont présent.e.s en ligne

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h01 et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux élus, M. Yannick Fauteux, District Cap-Rouge-Laurentien et Gabriel Dusablon, District du Plateau ainsi qu'aux personnes participant à la séance en salle et en ligne.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- 01      Ouverture de l'assemblée
- 02      Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03      Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025
- 04      Affaires découlant du procès-verbal
  - Résolution CQA-25-CA-48
  - Résolution CQA-25-CA-49
  - Résolution CQA-25-CA-56
  - Résolution CQA-25-CA-57
  - Résolution CQA-25-CA-60
- 05      Période d'information des conseillers municipaux
- 06      Période de questions et commentaires du public
- 07      Trésorerie
  - Paiement des frais de secrétariat
  - Autorisation des dépenses
- 08      Dossiers en cours
  - Lieux de votation lors des élections 2025
  - Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025-2028
  - Programme de mobilisation des conseils de quartier en faveur de la biodiversité : activité printemps 2026
  - Projet Primev 'Air
  - Comité consultatif de l'Aéroport
  - Table de concertation vélo
  - Table de concertation sur le transport en commun
- 09      Correspondance
- 10      Divers
- 11      Levée de l'assemblée

## **RÉSOLUTION CQA-25-CA-61**

Sur proposition de M Patrick Auclair, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 14 OCTOBRE 2025**

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

#### **RÉSOLUTION CQA-25-CA-62**

Sur proposition de M. Angélique Fortin, appuyée par M Jean-François Perreault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de septembre tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

#### Réponse en lien avec la résolution CQA-25-CA-48 :

Le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'appuyer la demande citoyenne d'étendre la zone de non-stationnement sur la rue André-Gide (entre la route de l'Aéroport et la rue Blaise-Cendrars) et la rue Blaise-Cendrars.

M. Maxime Thibeault fait la lecture de la réponse reçue de la Ville le 15 octobre 2025 :

#### Historique des actions:

*Nouvelles constructions dans le secteur.*

*Sur les rues André-Gide et Blaise-Cendras, depuis 2020 à aujourd'hui, 45 requêtes de citoyens concernant le stationnement et la vitesse. 50% de ses requêtes proviennent de deux immeubles. En 2022 le stationnement a été interdit sur un (1) côté de la rue Bresse et la rue Chappe située dans le parc industriel Chauveau à proximité du secteur de la rue André-Gide*

*Le 21 juillet 2023, le stationnement a été interdit sur la rue André-Gide des deux (2) côtés de la rue sur une distance de 30 mètres à partir de la route de l'aéroport (résolution CA3-2023-0149). Depuis l'installation de cette réglementation, 12 sésames concernent principalement le non-respect de la nouvelle signalisation en place.*

*Le 10 octobre 2023, le stationnement a été interdit des deux (2) côtés de la route de l'Aéroport entre l'avenue Notre-Dame et la rue André-Gide*

#### Conception de la rue:

*La rue André-Gide est une rue locale secondaire résidentielle de 10 mètres de large avec une voie de circulation par direction. Cette géométrie de la rue et le milieu bâti permet le stationnement des deux (2) côtés de la rue sans nuire à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à son entretien selon notre projet de guide de conception des rues.*

*La rue Blaise-Cendrars est une rue locale secondaire résidentielle de 9,6 mètres de large avec une voie de circulation par direction. Si le DJMA est inférieur à 400, la géométrie de la rue et le milieu bâti permet le stationnement des deux (2) côtés de la rue sans nuire à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à son entretien selon notre projet de guide de conception des rues.*

*Il n'y a pas eu de demande concernant une problématique de stationnement pour l'entretien hivernal de la part des travaux publics.*

#### Recommandations:

*Nous maintenons le statu quo pour cette demande pour les raisons suivantes:*

*1- L'autorisation du stationnement sur rue ne cause pas d'enjeux de sécurité routière*

*2- Les travaux publics n'ont pas soulevé de problématique d'entretien des voies de circulation*

*3- Il n'est pas recommandé de réglementer les conditions de stationnement sur des tronçons de rues. Il faudrait réglementer un secteur et cela entraînerait des conséquences sur des résidants qui ne vivent probablement pas la problématique.*

*4- Restreindre le stationnement sur rue pourrait avoir un effet à la hausse de la vitesse*

*5- 50 % des demandes proviennent de deux adresses civiques.*

*6- Nous allons revoir ce secteur dans le cadre de la politique de stationnement*

*Actions à renforcer:*

*Malgré le statu quo, voici les actions qui seront mises en place:*

*1- Nous allons augmenter la fréquence de passage des agents de stationnement.*

*2- Documenter les interventions des prochains mois.*

*3- Suivre le nombre de requêtes en lien avec le renforcement du contrôle.*

Certains membres du Comité donne des informations complémentaires, aux nouveaux conseillers, sur les motifs de la demande du Conseil de quartier.

#### Réponse en lien avec la résolution CQA-25-CA-49

Le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville de réévaluer l'intersection de la rue Annette-Leclerc et du boulevard Auclair afin de mieux la sécuriser.

M. Maxime Thibeault fait la lecture de la réponse reçue de la Ville le 15 septembre 2025 :

*L'analyse est en cours. Des comptages ont été demandés, réf. # 4004.*

#### Réponse en lien avec la résolution CQA-25-CA-56

Le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'analyser la gestion du stationnement à l'extrémité est de l'Avenue de la Famille, près de la rue Bernard-Grondin.

M. Maxime Thibeault fait la lecture de la réponse reçue de la Ville le 28 octobre 2025

*Après analyse, la division de la gestion du stationnement recommande d'interdire le stationnement sur le côté sud de l'avenue de la famille entre la rue Bernard-Grondin et la rue Anne-Blanvert (portion à l'ouest). Cette modification réglementaire est nécessaire en raison de la densification du secteur et de l'étroitesse de la rue sur ce tronçon de l'avenue de la Famille.*

*Un sommaire décisionnel devra être rédigé.*

*Cette modification réglementaire pourrait avoir des conséquences à la hausse sur le taux d'occupation de la rue Anne-Blanvert et les autres tronçons de l'avenue de la Famille, mais il est prématuré d'intervenir immédiatement.*

Le Comité s'inquiète sur la nouvelle construction du bloc de 10 étages et un autre sur l'Avenue de la Famille qui s'ajouteront dans l'avenir et souhaite demander à la Ville de Québec de porter davantage attention à cette intersection puisque la situation n'est pas réglée et qu'une surveillance accrue est estimée nécessaire.

M. Patrick L'Heureux fait part au Comité qu'une nouvelle signalisation a été installée par la Ville qui interdit le stationnement entre le boul. Hamel et l'Avenue de la Famille sur un

côté de la rue Bernard-Grondin. Cette action pousse les automobilistes à se stationner du côté opposé de cette rue et craint que la situation entraîne des difficultés lors du déneigement. M. Jean-François Perreault soutient également qu'à plusieurs occasions il constate le stationnement des deux côtés de la rue et s'inquiète également de la situation.

M. Réjean Martel propose d'attendre le mois de décembre pour avoir plus d'information sur la situation puisque c'est le premier hiver où tous les nouveaux logements sont occupés. Selon les indications obtenues, une résolution à la Ville pourrait être déposée.

#### Réponse en lien avec la résolution CQA-25-CA-57

Le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'analyser la possibilité d'installer des traverses lumineuses de type système de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR ou *Kaliflash*) près des traverses piétonnes sur la rue Benjamin-Sulte (près de rue Bossuet) et sur la rue Paul-VI.

M. Maxime Thibeault fait la lecture de la réponse reçue de la Ville le 16 octobre 2025.

*Les critères d'implantation de FRCR sont réglementés par le Tome V des normes du ministère des Transports et de la mobilité durable. Le critère principal, outre le nombre de voies à traverser, est le débit véhiculaire. Pour les cas demandés, soit l'avenue Benjamin-Sulte et la rue Paul-VI, les débits véhiculaires sont trop faibles pour justifier la mise en place de FRCR.*

*(Les autres exemples fournis représentent des emplacements où les débits de véhicules sont entre 4 et 6 fois ceux qu'on retrouve ici.)*

*Nous allons tout de même demander des comptages (véhicules et piétons), afin de dresser un portrait plus exact des emplacements cités par le conseil de quartier.*

M. Patrick L'Heureux suggère qu'on fasse le comptage sur les heures d'entrée et de sortie des écoles afin d'avoir une estimation plus juste de la situation.

M. Réjean Martel donne des informations complémentaires aux nouveaux conseillers pour expliquer le bien-fondé de la résolution.

M. Patrick Auclair ajoute qu'une circulation de transit s'ajoute puisque les automobilistes circulant sur Notre-Dame, contournent les feux de circulation en empruntant la rue Benjamin-Sulte. Cette rue est fortement utilisée par les élèves fréquentant l'École Trois-Saisons et L'Étincelle.

M. Réjean Martel indique que la situation serait sensiblement identique sur Paul-VI.

#### Réponse en lien avec la résolution CQA-25-CA-60

Considérant le récent bris d'aqueduc survenu en août dernier dans le secteur de la rue Notre-Dame ;

Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande au Bureau de la Sécurité civile de la Ville de consulter les agriculteurs du quartier pour élaborer un plan d'intervention lorsqu'un incident important (bris d'aqueduc, incendie, etc.) survient en milieu agricole, ou si un tel plan existe, de le partager au Conseil de quartier.

M. Maxime Thibeault a transmis la demande au Bureau de la sécurité civile (BSC) de la Ville à ce sujet :

*Demande acheminée au BSC. En attente d'un retour.*

Des explications sont demandées par Gabriel Dusablon sur cette résolution. Patrick Auclair donne un aperçu de la situation qui a prévalu en lien avec un bris majeur d'aqueduc au coin Notre-Dame/Route de l'Aéroport à compter de 2h00 du matin et qui s'est étiré durant plusieurs heures dans la journée. Ce bris a interrompu la distribution de l'eau durant une longue période dans la zone ouest touchée par la panne et a créé des inconvénients majeurs aux propriétaires agricoles de deux fermes de 250 vaches et deux écuries de 50 chevaux. Le Comité souhaite que la Ville instaure un plan d'urgence pour l'interruption d'alimentation en eau durant plusieurs heures afin de parer aux incidents importants qui peuvent toucher le secteur agricole de notre quartier.

M. Maxime Le Pluart souligne que la Ville ne semble pas sensibilisée aux zones agricoles du quartier étant conscient que la ville est majoritairement urbanisée.

## **5. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. Réjean Martel salue les nouveaux conseillers municipaux et exprime le souhait de leur présence lors des réunions du conseil de quartier en salle ou en ligne. Il souligne l'importance d'une bonne collaboration entre le conseil et les élus. Il informe les élus sur l'occasion que le conseil donne aux conseillers de prendre la parole durant 15 minutes au cours des réunions.

M. Yannick Fauteux du District Cap-Rouge-Laurentien prend la parole et confirme sa participation aux réunions du CQA et souligne l'importance de prendre connaissance des attentes des citoyen et de s'impliquer. Il fait un survol de sa campagne et se dit conscient du mandat donné par la population, à son parti. Le défi se fera au niveau de la communication, de l'enjeu des finances publiques, de l'équilibre des budgets et du choix judicieux et stratégiques des dépenses.

Les dossiers qui attirent son attention, sont : l'avenir du boulevard Hamel, du Rang St-Anges, de la rue Notre-Dame et sa circulation de transit ; l'entretien des rues, les pistes cyclables et les infrastructures sportives ; le transport en commun ; l'amélioration de la communication au niveau de la ville dont le 311 fait partie et permet aux citoyen.ne.s de se faire entendre. M. Fauteux soulève le point que le fait qu'il soit président du RTC n'impliquera pas l'ajout ou la modification de la fréquence de parcours sur le district de Cap-Rouge/Laurentien et n'influencera pas les décisions en lien avec cette responsabilité.

Dans le passé, M. Martel se disait déçu du refus de répondre à des questions traitant du RTC par le conseiller de l'époque. M. Fauteux explique que les décisions du RTC sont apolitiques.

M. Fauteux informe le CQA que le taux de participation de 57% dans le District est supérieur à ceux de l'élection antérieure de 2021. Il confirme sa collaboration avec Maxime Thibeault pour le suivi des dossiers.

Par la suite, la parole est donnée à M. Gabriel Dusablon du District du Plateau. Il signale qu'un des dossiers dont il est responsable est la Base de plein air de Ste-Foy rattachée au conseil de quartier de l'Aéroport. Il est également responsable de l'agriculture urbaine et siège sur la majorité sur les comités d'agriculture de la Communauté métropolitaine de Québec et de la ville Québec. Il spécifie que le plan de développement de la zone et que la Vision de développement des activités agricoles et agroalimentaires (VDAAA) dans l'agglomération de Québec 2020-2025 sont maintenant échus. M. Réjean Martel informe que Mme St-Gelais et ainsi que M. Lothar Marzell ont été nos représentant.e.s du conseil à la table du VDAAA. Dans le passé l'idée d'un plan de développement des zones agricoles (PDZA) n'avait pas été retenu. La question du PDZA se pose aujourd'hui. Le dossier des jardins communautaires fait partie également de son mandat. M. Réjean Martel signale qu'il y avait un intérêt mais le dossier demandait l'implication de gens pour maintenir l'usage de ces jardins. M. Gabriel Dusablon souligne qu'il serait souhaitable d'avoir des jardins communautaires dans le secteur. En terminant, il dit ne pas encore être au fait, pour le moment, du dossier sur la base de plein air.

## **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S**

Une citoyenne demeurant en bordure du parc dénonce l'éclairage du parc Primevère qui est maintenant trop intense et cause des inconvénients majeurs aux résidents. Elle dépose copie d'une lettre expédiée au conseil d'arrondissement, dénonçant la situation. Suite à l'ajout d'une patinoire un peu plus bas redonnant au terrain de tennis sa fonction première, utilisé antérieurement, l'hiver, comme patinoire. L'ajout de projecteurs éclairant l'ensemble du parc a augmenté énormément l'intensité de la lumière. M. Sébastien Deveault demande à la citoyenne de préciser son lieu de résidence. Elle demeure dans un des Condos victoriens du Sud, en bordure du parc Primevère et est directement touchée par l'éclairage intense. L'éclairage demeure constamment allumée même lorsque les lieux ne sont pas utilisés. Elle confirme que l'ancien éclairage ne dérangeait pas les citoyen.ne.s mais depuis l'installation des nouveaux lampadaires, la situation cause réellement des inconvénients aux résidents situés à proximité. Le niveau de luminosité est très intense et la citoyenne demande si les lumières pourraient être fermées lorsqu'il n'y a pas d'utilisation des infrastructures du parc. Elle demande à la ville d'analyser la situation et d'apporter les corrections pour améliorer la situation.

Une autre citoyenne en ligne aimera discuter du boisé de l'Aéroport. Elle habite sur la route de l'aéroport près de St-Geneviève. Le PPU de l'Aéroport est en voie de réalisation, elle questionne la pertinence de ce développement considérant que la Ville de Québec à plusieurs engagements sur la vision de l'arbre, l'augmentation de la canopée en milieu urbain, la conservation des milieux humides et d'autres enjeux environnementaux. Y aurait-il une volonté d'amoindrir les conséquences de ces aménagements? Existe-t'il encore une possibilité d'influencer les conditions de réalisations afin de préserver les espèces qui sont présentes sur le site? La citoyenne désirait obtenir une copie des caractéristiques écologiques, soit l'inventaire du terrain sur les espèces fauniques et floristiques. Sa demande au 311 n'a pas permis d'avoir l'information parce que le rapport a été financé par le promoteur.

M. Réjean Martel explique que le CQA n'est pas un comité de citoyen mais plutôt un comité consultatif de la ville. M. Réjean Martel fait un résumé du processus qui a entouré la consultation publique lié au PPU de l'aéroport et a fait part de plusieurs inquiétudes du

CQA concernant la réalisation du parc industriel. Il rappelle que c'était des terres agricoles laissées en friche depuis plusieurs années. Ce site est composé d'une forêt relativement jeune, et non centenaire.

M. Yannick Fauteux confirme que les normes sur l'environnement ont été respectées pour l'aménagement des milieux humides et qu'il a fallu tenir compte la vision de la ville pour la densification des parcs industriels. La Ville cherche l'équilibre entre la biodiversité, les espaces verts et le caractère économique de la Ville. Certains éléments du Conseil de quartier de l'Aéroport ont été intégrées dans le plan. Le PPU va de l'avant mais il souligne l'importance que ce sera un parc technologique et qu'il n'y aura pas d'industrie lourde.

M. Yannick Fauteux confirme que l'aménagement des milieux humides protégés sont déjà réglementés pour rassurer la citoyenne,

La citoyenne demande d'avoir accès aux rapports sur la caractérisation du site qui ont permis de déterminer la valeur des zones écologiques. Elle suggère que les caractérisations soient établies par une partie neutre qui ne seraient pas financées par un promoteur. Il faudrait établir une carte des espèces déjà en place pour s'assurer qu'il n'y ait pas de destruction de la faune. La citoyenne insiste pour dire que dorénavant des mesures soient appliquées avec plus de rigueur avec plus de conscience écologique pour les futurs développements. Il faudrait au lieu d'espaces gazonnées, plutôt demander au promoteur d'intégrer obligatoirement dans son 10% d'espace verts, un minimum de 30 espèces indigènes.

M. Réjean Martel propose de produire une lettre pour donner suite aux demandes de la citoyenne.

M. Patrick Auclair propose à la citoyenne de consulter un document de 85 pages déposé sur le site de la Ville de Québec et souligne que 60% de la canopée est conservée qui s'ajoute au 10% obligatoire du promoteur.

## 7. TRÉSORERIE

M. Patrick Auclair mentionne avoir expédié le budget à Maxime Thibeault en prévision du montant que la Ville doit déposer pour le CQA. M. Maxime Thibeault explique que plus le dépôt du budget de fonctionnement tôt est nécessaire pour émettre le chèque le plus rapidement possible afin d'éviter un délai.

M. Patrick Auclair confirme que le solde du compte est de 5383,34\$ au 31 octobre 2025.

M. Sébastien Deveault précise que 3000 \$ de subvention de 2025-2026, s'ajoute au 1478,00, montant résiduel d'années antérieures, qui totalisent 4478,00\$ pour le budget lié au Programme de mobilisation à la sécurité routière.

## 8. DOSSIERS EN COURS

### 8.1 Lieux de votation lors des élections 2025

Une discussion porte sur les divers lieux de votation, dont celui de la Base de plein air et le constat de la situation particulière alors que les citoyens se déplaçaient pour voter en dehors de leur secteur de résidence vers des secteurs beaucoup plus éloignés alors que des écoles à proximité n'étaient pas utilisés.

M. Réjean Martel suggère de faire des commentaires au directeur de sélection, sur le lieu de votation dont les écoles peu utilisées.

## **8.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025-2028**

Sur la base des informations données par M. Patrick Auclair, M. Sébastien Deveault s'est informé auprès du Ministère sur la possibilité d'obtenir ces affiches et reçoit confirmation qu'elles sont distribuées uniquement aux organismes. M. Sébastien Deveault présente un projet d'image et de texte au conseil et entrevoit quatre endroits où ces panneaux pourraient être installés en milieu agricole. Le Conseil souhaite recevoir d'autres propositions.

M. Patrick L'Heureux suggère d'utiliser les petits journaux locaux pour faire la publicité sur la sécurité routière. Il propose de contacter le journal Cap-Rouge Sillery pour connaître leur tarif de publication. Le Conseil attend l'information avant de rendre sa décision.

Mme Angélique Fortin suggère d'utiliser plutôt une publicité visible en conduisant pour donner un meilleur impact.

M. Réjean Martel évoque la possibilité d'inclure dans notre brochure de l'AGA ce type d'information qui servirait également de publicité ou de conférence.

M. Sébastien Deveault suggère d'utiliser un panneau d'astral comme celui sur la route de l'Aéroport ou ailleurs pour faire la promotion de la sécurité routière. Il reste à s'informer sur le coût d'utilisation de ces panneaux publicitaires. M. Réjean Martel suggère également les grands panneaux publicitaires de la Ville qui se trouvent aux intersections des rues et qui pourraient être également utilisés pour ces fins.

M. Patrick L'Heureux reprend des articles parus dans l'un des journaux locaux de novembre, et deux articles ont attiré son attention, l'un traitant de l'historique de notre coin et l'autre traitant de l'évènement sur la biodiversité. Il suggère que l'article traitant de l'histoire pourrait faire l'objet d'une conférence lors de l'AGA.

## **8.3 Programme de mobilisation des conseils de quartier en faveur de la biodiversité : activité printemps 2026**

M. Réjean Martel rappelle de l'article sur l'évènement sur la biodiversité au Centre communautaire de Champigny

M. Sébastien Deveault informe que la facturation de l'activité a utilisé la totalité du budget alloué de 2025. Il propose de puiser les nouveaux fonds pour 2026 en utilisant les fonds d'initiative des conseils de quartier. Pour 2025, il n'est pas possible d'obtenir des fonds. Cependant, dès janvier 2026, il serait possible de

présenter une demande pour 2026. Les fonds alloués au conseil totalisent 10000 \$.

M. Réjean Martel souhaite que la planification de l'activité se fasse longtemps à l'avance et de ne pas proposer une activité à la dernière minute. Il souhaite également poursuivre l'activité sur la biodiversité mais demande de recevoir à l'avance la description du projet et des fonds qui seront nécessaire pour le projet sur la biodiversité. M. Réjean Martel insiste sur le fait que la totalité du montant n'est pas alloués à un seul projet. M. Maxime Le Pluart trouve que le montant alloué en lien avec le taux de participation est élevé.

Maxime Thibeault informe le conseil que l'activité devrait être plus mobilisatrice pour le quartier et pas seulement axée sur la biodiversité. M. Réjean Martel suggère de jumeler une activité de biodiversité avec une activité citoyenne du quartier qui serait plus mobilisatrice.

#### 8.4 Projet Primev 'Air

M. Jean-François Perreault confirme que le projet va bien. Les demandes ont été présentée à la Ville et il est en attente d'une réponse.

M. Maxime Thibeault explique le processus de présentation de la demande est en cours d'évaluation. La demande est de 12 000\$ alors que la ville alloue un montant de 10 000\$. Un délai d'un mois est à prévoir.

M. Jean-François Perreault, donne le suivi sur l'installation des capteurs de particules fines chez des citoyens volontaires. Il informe qu'une vingtaine personnes bénévoles dans son entourage sont déjà favorables à s'impliquer dans ce projet. M. Maxime Thibeault suggère d'étendre la sélection des participant.e.s afin que la totalité des capteurs ne soit pas installés sur la même rue pour avoir un meilleur échantillonnage de la qualité de l'air.

Le secteur est dans les pires qualité de l'air de la province de Québec et se place au 3<sup>e</sup> rang. L'Aéroport est un secteur en croissance et engendrera une problématique qui augmentera. Les capteurs permettraient de sensibiliser et un bon travail de sensibilisation reste à faire. La commission sur la qualité de l'air n'est pas très vivante et le plan d'action déposé par la Ville ne semble pas assez ambitieux. Vingt capteurs pour commencer, n'est pas une fin en soi pour mesurer les particules de l'air.

Une demande officielle présentée à M. Eric Caire et une réponse de son bureau qui demande de compléter un formulaire. Mme Geneviève Guilbault, n'a pas encore donné de réponse. J'ai approché l'Aéroport, en attente d'un retour qui serait un bon partenaire. Une demande a été présentée à Desjardins, en attente d'un retour.

M. Patrick Auclair souhaiterait installer deux capteurs, un à sa résidence et un autre à sa ferme.

## **8.5 Comité consultatif de l'Aéroport**

M. Patrick Auclair est en attente d'une réponse.

## **8.6 Table de concertation vélo**

M. Maxime Le Pluart et Angélique Fortin n'ont reçu aucune nouvelle.

La table semble moins active puisqu'il semble ne plus avoir de porteur de dossier suite au départ du président.

## **8.7 Table de concertation sur le transport en commun**

M<sup>me</sup> Angélique Fortin n'a pas eu de nouvelle pour ce dossier.

La structure de la table est créée mais la nomination d'un président ou un membre qui en prendrait le leadership est à confirmer. Pour le moment, l'activité de cette table est toujours en attente.

Elle souhaite donner ses commentaires sur les transports en commun. Dans le cadre de son travail au Super 8 boulevard Hamel, beaucoup de touristes souhaitent aller dans le Vieux Québec. La complexité pour s'y rendre les décourage. Ils doivent se transporter en automobile ou en taxi. Le transport en commun ne répond pas à ce type de besoin. Sans le n° 92 je ne pourrais pas de me rendre au Cegep Garneau. Mon frère a acheté une auto parce qu'il était trop difficile de se rendre à son travail.

Le transport en commun ne semble pas répondre aux besoins de notre secteur.

## **9. CORRESPONDANCE**

Une invitation pour le lancement de la nouvelle image de marque des conseils de quartier le 4 décembre 2025 à l'Hôtel de ville. Une présentation sera suivie d'un cocktail. Il est possible d'y participer en présence ou en ligne.

M. Réjean Martel demande si une visite de l'Hôtel de ville est prévue. M. Maxime Thibeault souligne une augmentation de la sécurité pour entrer à l'Hôtel de ville.

## **10. DIVERS**

Aucun point n'est soulevé.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 05.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Aline Dumont et révisé par M. Réjean Martel.

---

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire